

Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Dossier de presse – Vendredi 2 juillet 2021

## SIGNATURE DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN VENDREDI 2 JUILLET 2021

Communauté de  
communes Vallée de  
l'Hérault  
Gignac - Saint-André-  
de-Sangonis



Vendredi 2 juillet 2021, Jean-François Soto, maire de Gignac et président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et Jean-Pierre Gabaudan, maire de Saint-André-de-Sangonis, ont signé en même temps avec Jean-François Moniotte, sous-préfet de Lodève, et Jean-Jacques Haladjian, Directeur territorial de la Banque des territoires, la convention Petites villes de demain pour les deux communes et l'intercommunalité, dont la Région Occitanie et l'EPF Occitanie seront également signataires.

Ce programme, accélérateur de relance, lancé par l'Etat fin 2020, doit accompagner sur 6 ans les collectivités pour renforcer la dynamique et l'attractivité de leurs centres-bourgs afin de rayonner sur le territoire intercommunal. Il doit concerner 1 000 territoires au niveau national. Le programme se traduit concrètement en actions pour la dynamisation du commerce et des cœurs de ville, la valorisation du patrimoine, le développement des services et de la culture.

Jean-François Soto a salué, en tant que président de l'intercommunalité : « la volonté de travailler main dans la main entre les deux villes de Gignac et Saint-André-de-Sangonis sur ce dossier important, et ainsi d'additionner les forces ».

En rappelant que l'augmentation régulière de 2% par an de la population nécessitait de développer les services attendus par les nouveaux habitants, il a souligné, avec Jean-Pierre Gabaudan, l'importance « de développer les centralités et les synergies au cœur de notre projet de territoire, afin de raisonner à l'échelle du bassin de vie, et avec la volonté d'irriguer, de rayonner en faveur des 28 communes et 40 000 habitants de l'intercommunalité ».

## Le programme national Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain a été lancé par l'Etat en octobre 2020 comme vecteur de cohésion territoriale et accélérateur du Plan de relance.

Il cible les territoires à échelle humaine autour des **villes de moins de 20 000 habitants**, où vit **38%** de la population française. Il doit accompagner **1 000 binômes commune - intercommunalité** et mobiliser **3 Md€** sur la période 2020-2026,

Ce programme vise à renforcer l'attractivité des villes centres, à valoriser leurs atouts. Les communes doivent répondre à des critères de centralité et animer un bassin de vie.

L'idée du dispositif est une action « cousue main » pour éviter l'écueil du « faire partout la même chose ». Chaque programme devra répondre à des enjeux territoriaux spécifiques et adapter une réponse en conséquence.

L'accompagnement s'articule autour de **trois piliers** :

- **Soutien en ingénierie** en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %) et l'apport d'expertises externes.
- **Financements sur mesure** apportés par l'Etat et ses partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe)
- **Mise en réseau** grâce au club des Petites villes de demain.

## La convention Petites villes de demain en vallée de l'Hérault

### Signataires et calendrier

Les deux communes de **Gignac** et **Saint-André-de-Sangonis** et la **Communauté de communes Vallée de l'Hérault** signent une convention unique avec les partenaires financiers qui en ont validé le contenu : **l'Etat, la Région Occitanie, l'EPF Occitanie et la Banque des Territoires**.

D'autres partenariats pourront intervenir ultérieurement et faire l'objet d'un avenant à la convention (la **Fondation du patrimoine** a ainsi indiqué son intérêt pour ce projet).

Certains partenaires ne sont pas signataires de la convention mais siègeront en comité de projet, c'est par exemple le cas du **Département de l'Hérault** qui y siègera notamment comme délégué des aides à la pierre de l'Anah, ou encore la **Chambre de commerce et d'industrie** et la **Chambre de métiers et de l'artisanat**.

Dans un délai de **18 mois** maximum à compter de la signature de la convention, le projet de territoire devra être formalisé par une convention Opération de revitalisation du territoire (ORT).

## I- Les projets des communes

Les communes de Gignac et Saint-André-de-Sangonis ont élaboré des projets de valorisation de leurs centres anciens articulés autour des dimensions structurantes suivantes :

**Culture et patrimoine :** Dynamiser le centre ancien en restaurant certains éléments du patrimoine.

- Gignac : restauration de l'hôtel de Laurès pour y installer un restaurant gastronomique et une hôtellerie haut de gamme, rénovation de l'Hôtel Adhémar
- Saint-André-de-Sangonis : restauration de l'ilot du presbytère pour y implanter un équipement culturel et des logements (ilot Pappas)

**Valorisation du cadre de vie :** Animer la centralité, revitaliser le cœur de ville pour le rendre attractif et rayonnant, donner de la vie au centre du village

- Gignac : Mise en valeur et revitalisation commerciale de la Grand Rue, mise en valeur des places, des esplanades, lien entre le bourg et la zone Cosmo
- Saint-André-de-Sangonis : mise en valeur de la place centrale du village (place de la mairie)

**Mobilités actives :** Promouvoir les cheminements adaptés aux mobilités douces pour relier les quartiers et les équipements. Favoriser les déplacements doux en valorisant la position de carrefour

- Gignac : Déplacement de la gare routière de Gignac vers le PEM situé sur la zone Cosmo (connexion avec le car à haut niveau de service vers la métropole montpelliéraine+ ensemble de services de mobilité). Itinéraires piétons et modes doux reliant aux écoles, collège et lycée.
- Saint-André-de-Sangonis : réfection des chaussées et création d'itinéraires pour modes doux et pour l'accessibilité PMR des chaussées. Itinéraires du centre bourg vers les périphéries et l'entrée de ville et les écoles privilégiés.

**Equipements structurants :** Doter les communes d'équipements structurants à l'échelle du territoire du Cœur d'Hérault

- Gignac : Extension de la médiathèque et du centre culturel
- Saint-André-de-Sangonis : Extension de l'école Anne Franck, création d'un espace multi associatif, d'un parcours sportif, d'un nouveau centre technique municipal.

*Les projets ci-dessus sont des exemples parmi ceux figurant dans la convention.*

## 2- La complémentarité entre les 2 bourgs centres au sein de l'intercommunalité

Spécificité du programme Petites Villes de Demain en vallée de l'Hérault, l'intercommunalité et les communes entendent travailler dans le cadre du programme à des actions qui permettent de valoriser la complémentarité entre les deux communes voisines, en cohérence avec les orientations du ScoT.

- **Liaison des deux communes en déplacements doux :**

Piste cyclable et modes actifs reliant Saint-André-de-Sangonis et Gignac, véritable dorsale qui permettra un rabattement en modes doux vers le lycée et vers le Pôle d'échange multimodal (PEM) de Gignac ouvrant l'accès au futur bus à haut niveau de services vers la métropole montpelliéraine et à un réseau de pistes cyclables orienté vers les sites touristiques et le sud du territoire.

- **Complémentarité de l'activité économique et commerciale :**

Complémentarité entre les zones d'activités et commerciales des deux communes et travail en parallèle sur les petits commerces afin de réaliser un diagnostic post Covid et de travailler avec eux sur une stratégie de relance spécifique (poste de manager de commerce dédié)

Travail commun sur la relocalisation potentielle d'activités économiques en centre-bourg (étude sur les types d'entreprises à rechercher, les potentiels fonciers, les méthodes de portage foncier adaptées). Cette action pourra ensuite être mutualisée avec d'autres communes de la CCVH.

- **Complémentarité des équipements et services**

Complémentarité entre les offres touristiques et de loisirs, notamment pour les équipements communautaires : médiathèques, coopérative numérique...

## L'organisation pour la conduite du programme

- **Relations partenariales renforcées entre les collectivités bénéficiaires**

La CCVH et les deux communes ont mis en place une organisation spécifique entre leurs services dédiés afin de mutualiser au maximum les ressources d'ingénierie disponibles.

- Installation d'un **Comité de projet**

- Appui d'une équipe-projet et **recrutement d'un chef de projet** Petites villes de demain (cofinancement Etat, Banque des Territoires et CCVH), assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant d'élaborer l'ORT

- Installation d'un **Comité régional des financeurs** qui permettra aux collectivités de formaliser de façon régulière les demandes de cofinancement et d'élaborer les plans de financement des actions relevant du projet élaboré dans le cadre de la convention d'adhésion puis de l'ORT.

- **Complémentarité entre Petites villes de demain et Bourgs centres Occitanie**

Les deux communes sont concernées par les programmes Petites villes de demain et Bourgs centres Occitanie, l'Etat et la Région ont donc décidé d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui portera notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions déjà conduites pour les contrats bourgs centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques communs
- Gouvernance commune

Communauté de communes Vallée de l'Hérault : 28 communes – 40 201 habitants (Insee 2021) 2% de croissance démographique annuelle. Président : Jean-François Soto

Gignac : 6 447 habitants (commune la plus peuplée) Maire : Jean-François Soto

Saint-André-de-Sangonis : 6 167 habitants (2<sup>e</sup> commune la plus peuplée) Maire : Jean-Pierre Gabaudan

## Chiffres-clés

# 3 milliards



C'est le budget prévisionnel (en euros) du programme pour les six ans à venir. Ces crédits résultent de la mobilisation des partenaires nationaux (en particulier les ministères de la cohésion des territoires et de la transition écologique, la Banque des territoires, l'ANCT, le Cerema et l'Anah). Ce montant global pourra être complété par la mobilisation des collectivités partenaires du programme et par les crédits du plan de relance.

# 3



C'est le nombre de piliers qui structurent le programme : soutien en ingénierie, mesures thématiques ciblées, mise en réseau au sein du Club Petites villes de demain.

# 38%



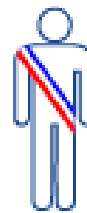
C'est la part de la population française qui vit dans ces territoires autour et au sein des communes qui exercent une fonction décentralisée.

# 1000



C'est le nombre de binômes commune(s)-intercommunalité qui seront accompagnés par le programme.

# 6 ans



C'est la durée d'un mandat d'élu municipal. C'est aussi la durée du programme Petites villes de demain.



# 250 millions

C'est le montant (en euros) dédié au soutien en ingénierie pour lancer et consolider au plus vite les projets de territoire dans les villes du programme.



